

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

10. Education : Rythmes scolaires : Dérogation à l'organisation scolaire, demande de retour à la semaine de 4 jours

Nadine LETELLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le gouvernement a souhaité donner la possibilité aux communes un retour aux rythmes scolaires à 4 jours depuis la rentrée 2017.

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'autoriser une répartition dérogatoire des heures d'enseignement sur 8 demi-journées soit 4 jours d'école, sur proposition conjointe des communes et des conseils d'école.

Actuellement la semaine scolaire sur Vire Normandie s'organise sur 4,5 jours sur l'ensemble des écoles de notre territoire.

Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sont réparties sur 8 demi-journées, dont 5 matinées. Des temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits sont proposés aux enfants. Ce qui peut leur permettre de découvrir de nouvelles activités dans le cadre de projets pédagogiques.

Pour tenir compte des contraintes budgétaires accrues, d'un contexte territorial où de nombreuses communes sont passées à la semaine des 4 jours et arrivant à échéance de son Projet Educatif de Territoire (PEDT), la municipalité a initié une réflexion partenariale pour une éventuelle modification des horaires des écoles publiques à la rentrée de l'année scolaire 2024-2025.

A cet effet, un travail d'évaluation a été mené auprès des différents acteurs concernés (enfants, parents, animateurs, enseignants, associations, services internes de la collectivité partenaires, élus).

- Un questionnaire d'enquête a été envoyé aux familles dont l'une des questions était de :
 - garder l'organisation actuelle en 4 jours et demi (donc avec le mercredi matin en classe)
 - changer pour une semaine de 4 jours (3h15 le matin et 2h45 l'après-midi).

Aucun avis tranché d'organisation n'a été affirmé par les parents : 50 % de parents favorables à la nouvelle organisation et au retour à la semaine à 4 jours et 50% pour une semaine à 4.5 jours.

- Un questionnaire à destination des enfants a été réalisé sur le temps scolaire

Les enfants apprécient les activités et projets proposés lors des temps périscolaires. Cela leur permet de découvrir pour certains de nouvelles pratiques, de nouveaux loisirs mais également de découvrir de nouveaux lieux.

Accusé de réception et de contenu pour le dossier n° 014-200060176-2024-04-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- Des réunions se sont tenues avec les associations et le personnel municipal afin d'établir un bilan du PEDT et de connaître leur souhait sur un retour ou non à la semaine à 4 jours.

Les associations ont été beaucoup sollicitées car elles avaient beaucoup de compétences à faire valoir, complémentaires des services municipaux. Beaucoup se sont engagées à assurer des projets d'animation dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Grâce à cela, ces associations ont pu stabiliser et rémunérer des éducateurs.

La plupart des animateurs ont exprimé le sentiment de travailler « non-stop » et regrette ainsi de ne plus « pouvoir souffler » du fait de l'organisation des T.A.P.

- Les enseignants ont été interrogés, sur ces mêmes thématiques, par l'inspectrice de circonscription.

Les enseignants sont favorables à la semaine de 4 jours car ils trouvent que les résultats des enfants ne se sont pas améliorés avec 4,5 jours d'apprentissage. De leur point de vue, l'organisation actuelle ne réduit pas le temps scolaire et mobilise par ailleurs quasiment tous les enfants sur 5 journées complètes.

7 conseils d'école sur les 9 groupes scolaires du territoire ont donné un avis favorable pour changer le rythme scolaire.

Les élus du comité de pilotage souhaitent majoritairement un retour à une semaine scolaire de 4 jours pour de multiples raisons :

- Des contraintes budgétaires accrues. La commune touchait encore pour l'année 2023-2024 le fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Ce fonds, instauré en 2013 avec la loi de Refondation et la réforme des rythmes scolaires, assurait aux communes dont les écoles travaillaient sur cinq matinées une subvention pour organiser les TAP. Le projet de loi de finances ne garantit en rien la pérennité de ce fonds. Cette perte de subvention mettrait en péril l'équilibre financier des T.A.P.
- La redéfinition d'un nouveau projet éducatif de territoire. Au terme du diagnostic mené par la Commune, plusieurs enjeux concernant les familles, l'enfance et la jeunesse ont été identifiés. Ils s'imposent comme autant de défis prioritaires à appréhender dans le cadre d'un PEDT.
- Les résultats scolaires. A ce jour, les études n'arrivent pas à faire la preuve de l'intérêt de la semaine des 4.5 jours sur les résultats scolaires des élèves.

L'évolution de la semaine scolaire vers un retour à 4 jours, et cela dès la rentrée scolaire 2024, semble faire l'objet d'un accord local, même si de nombreux élus regrettent la fin des rythmes scolaires à 4.5 jours et l'arrêt des T.A.P.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'organisation de la semaine d'école et les horaires et cela dès la prochaine rentrée scolaire. Une nouvelle organisation étalera les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. Cela ne modifiera pas le temps scolaire sur la semaine ou sa répartition sur l'année. Ainsi, l'organisation scolaire ne dépassera pas les 24 heures hebdomadaires, ni plus de 6 heures par jour et 3h30 par demi-journée.

Madame la Maire propose, pour cette délibération, un vote à bulletin secret, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Plus du tiers des élus acceptent le vote à bulletin secret, avec 44 voix pour et 2 voix contre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant la présentation faite à la Commission Générale le 27 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité:

- D'adopter à la majorité le vote à bulletin secret
- D'autoriser Madame la Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la DASEN, seule habilitée à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition
- D'autoriser l'ouverture des centres de loisirs sans hébergement le mercredi matin afin de permettre aux familles intéressées de profiter d'un mode de garde.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	22	07
Vote Contre	24	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419-16-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45

